

Bruxelles, le 9 juillet 2003

## **La Commission propose un nouveau programme concernant les services administratifs en ligne pan-européens pour les administrations, les entreprises et les citoyens**

*La Commission européenne a proposé, aujourd'hui, le nouveau programme IDABC (fourniture interopérable de services pan-européens de gouvernement électronique) dont l'objectif est de fournir des services administratifs pan-européens en ligne aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens. Cette décision intervient au lendemain de la conférence européenne sur les pouvoirs publics en ligne qui a eu lieu à Come (Italie) (voir [IP/03/959](#)). Les gouvernements des États membres fournissant de plus en plus de services en ligne à leurs citoyens et à leurs entreprises - par exemple déclaration fiscale en ligne - le nouveau programme mettra l'accent sur la nécessité, pour les administrations, les entreprises et les citoyens, de dialoguer par voie électronique avec les administrations des autres États membres. Ce programme constitue la suite du programme IDA (échange électronique de données entre administrations), initiative stratégique prise par la Commission en vue de promouvoir l'échange électronique rapide d'informations entre les administrations des États membres et les Institutions européennes (voir [IP/02/358](#)). L'IDABC est un programme de gouvernement électronique élargi qui couvrira les objectifs de l'actuel programme IDA et qui créera également des services administratifs électroniques pan-européens à l'intention des entreprises et des citoyens. Ainsi, le nouveau programme permettra aux citoyens et aux entreprises de bénéficier des avantages d'une coopération entre les administrations publiques à travers l'Europe.*

Erkki Liikanen, Commissaire chargé des entreprises, a déclaré: "les services administratifs en ligne vont révolutionner la façon dont les administrations dialoguent avec les entreprises et les citoyens à tous les niveaux, qu'il soit local, régional ou national. L'Union européenne doit soutenir cette évolution et veiller à ce que des services administratifs électroniques soient fournis à un niveau pan-européen. La décision d'aujourd'hui est un bon exemple du suivi concret de la déclaration ministérielle, approuvée hier à Come dans le cadre de la conférence européenne sur les services administratifs électroniques, au cours de laquelle les ministres européens ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre les services administratifs en ligne".

Conformément au plan d'action eEurope 2005 de la Commission "une société de l'information pour tous", la fourniture de services administratifs pan-européens en ligne via des réseaux interopérables favorisera la gestion du marché unique et accroîtra la mobilité trans-frontières.

Elle aidera également à la prise de décision communautaire et permettra aux entreprises et aux citoyens de participer à la construction d'une Union européenne élargie. Le programme IDABC sera lancé le 1er janvier 2005, sous réserve de son adoption formelle par le Parlement européen et le Conseil.

Le nouveau programme IDABC inclura des projets d'intérêt commun permettant une mise en œuvre de la législation communautaire et une amélioration de la coopération inter-institutionnelle. Il contiendra également des mesures horizontales en faveur de l'interopérabilité.

En l'absence de systèmes et de contenus interopérables, toute communication trans-frontières électronique efficace sera impossible. Et il s'agit là d'une condition préalable à la fourniture de services administratifs en ligne au niveau pan-européen. Par conséquent, le programme développera et fournira des services en matière d'infrastructure basés sur des règles européennes d'interopérabilité afin de favoriser l'échange de données et de services.

Ces réseaux et services interopérables permettront aux entreprises et aux citoyens d'Europe de dialoguer par voie électronique, dans toute l'Europe, avec les administrations d'autres États membres, ce qui contribuera à concrétiser une autre dimension du marché unique.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les pages internet IDA:  
<http://europa.eu.int/ISPO/ida/jsps/index.jsp?fuseAction=home>